

21 octobre 2003 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la diffusion de l'accès aux soins palliatifs et de l'accompagnement, Paris le 21 octobre 2003.

Mesdames, Messieurs,

Par votre participation si nombreuse, dans quatre grandes villes françaises, à ces premières Assises de l'accompagnement, vous avez souhaité faire de cette journée un temps fort de témoignage et le premier acte d'une mobilisation collective pour promouvoir l'accompagnement. Je vous salue chaleureusement et souhaite rendre hommage à l'action pionnière de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs depuis sa création.

En réunissant pour la première fois au sein d'une même organisation, les familles, les bénévoles, les médecins, infirmières et psychologues engagés dans l'aide aux grands malades, vous avez mis en lumière notre responsabilité collective face à la fin de vie.

En diffusant les soins palliatifs dans l'ensemble du système de santé, vous avez amélioré la prise en charge des malades en fin de vie. Vous avez aussi fait progresser toute la médecine vers plus d'humanité.

Vous avez rappelé que la mort n'est pas l'échec de la médecine mais un processus naturel. Vous avez inlassablement proclamé que, mal prises en charge, la douleur et l'angoisse portent atteinte à la dignité humaine. Vous avez montré que la médecine conserve toute sa noblesse lorsque la technique impuissante s'efface, laissant place au seul service de l'homme. La fin de vie étant un moment où se concentrent les douleurs, les ruptures et les peurs, vous avez mis en lumière la nécessité de prendre du temps pour écouter et apaiser toutes les souffrances de l'homme, celles du corps mais aussi les souffrances personnelles, psychiques et morales.

Grâce à vous, la société a progressivement reconnu et encouragé la diffusion des soins palliatifs. Des unités spécialisées et les équipes mobiles irriguent de cette culture notre système de santé tout entier, à l'hôpital comme à domicile. Le droit des malades à bénéficier de soins palliatifs a été le premier droit des malades consacré par la loi.

Votre action pionnière et humaniste de promotion des soins palliatifs pour les personnes en fin de vie a ainsi bénéficié à tous les malades. La médecine revendique plus d'humanité. La douleur des malades est aujourd'hui mieux prise en charge, leur dignité mieux respectée et leurs droits mieux affirmés.

En ambitionnant aujourd'hui de mettre l'accent sur la notion d'accompagnement, c'est votre vision de la solidarité que vous voulez transmettre à la société tout entière.

Vous avez montré que seul l'esprit d'accompagnement peut vaincre l'isolement et la solitude qui marquent souvent la fin de la vie. Vous avez longtemps réfléchi sur le contenu de cet accompagnement et la manière dont il doit se manifester auprès des grands malades. Vous avez formé des milliers de professionnels et de bénévoles. Grâce à vous, beaucoup de grands malades ont pu vivre ou vivront leurs derniers moments avec plus de sérénité.

Votre expérience et vos connaissances peuvent bénéficier à des millions de nos concitoyens confrontés à l'isolement. Vous voulez sensibiliser les pouvoirs publics et la société à notre responsabilité collective à leur égard. Je pense à tous les malades, bien sûr, et notamment aux malades du cancer, mais aux personnes en situation de crise ou de rupture, aux victimes d'accidents, aux personnes âgées ou handicapées. J'ai confiance dans notre capacité à rallier le plus grand nombre à votre démarche d'écoute et de partage et à rendre ainsi notre société plus humaine et plus solidaire.

Je vous remercie.